

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE LENS

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024



1. Les dépenses et recettes de l'année 2024

La principale recette est la subvention versée par la ville de Lens chaque année et dont le montant est resté inchangé par rapport à 2023.

D'autres subventions, provenant de l'Etat (préfecture) et du département du Pas-de-Calais, financent des actions spécifiques, telles que le dispositif « *innovation RSA* » ou le « *programme de réussite éducative* » (PRE).

Parmi les autres recettes, on trouve notamment le résultat positif de l'année précédente (différence entre les recettes et les dépenses 2023).

Recettes (+)			Dépenses (-)	
Subventions reçues	+ 1 834 944 €		Personnel	- 1 391 333 €
Résultat positif de l'année 2023	+ 472 536 €		Achats généraux	- 332 164 €
Autres recettes	+ 92 328 €		Aides versées	- 154 744 €
Total	+ 2 399 808 €		Total	- 1 878 241 €

Résultat de l'année

(recettes moins dépenses)

+ 521 567 €

(cumul fonctionnement et investissement)

Les dépenses servent à la mise en place des actions en direction des publics vulnérables, ce qui est le cœur de métier du CCAS (personnes âgées, personnes handicapées, demandeurs d'emploi, etc.).

Elles concernent principalement le personnel et les frais généraux (fournitures, électricité, assurances, achats de matériel, petits travaux, etc.). Ces dépenses évoluent notamment en raison de hausse des prix (inflation) qui s'impose au CCAS.

Parmi les autres dépenses, on trouve les aides financières versées aux publics en difficulté.

En 2024, compte tenu de recettes supérieures aux dépenses, le CCAS a dégagé un résultat positif de 521 567 €. Cette somme sera utilisée l'année suivante. Elle sera une recette au budget 2025.

2. Les dépenses par domaine d'action

Les dépenses traduisent l'action du CCAS dans différents domaines.

Elles concernent principalement les actions de solidarité et de santé (258 764 €), ce qui est le cœur de métier du CCAS. Une grande partie des dépenses (151 886 €) sont générales et ne concernent pas un domaine particulier. Les dépenses consacrées à l'enseignement et à la formation professionnelle représentent la troisième catégorie (21 327 €).

Total des dépenses en 2024 (431 977 €)*

↓	↓	↓
<i>Solidarité et santé</i>	<i>Dépenses générales (toutes actions)</i>	<i>Enseignement et formation</i>
258 764 €	151 886 €	21 327 €



(*dépenses réelles de fonctionnement hors dépense de personnel du chapitre budgétaire 012)